

Monsieur F. VAN ROECKEGHEM
Directeur Général
CNAMTS
50 Avenue du Pr André Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Paris, le 04 Janvier 2011

Nos Réf. : L: 338 – MR/MB

Objet : Régime spécial des IEG.

Monsieur le Directeur Général,

En 2007, par décret instaurant la CAMIEG, les pouvoirs publics ont confié à cette dernière la gestion de notre régime spécial de sécurité sociale au travers d'une délégation de gestion de la part sécurité sociale.

La construction de la gestion de notre régime spécial maladie des IEG s'est également traduite par une sous-traitance de la gestion des remboursements maladie à la CPAM de Nanterre dans le cadre d'une convention de subdélégation.

Fin 2005, notre fédération vous interpellait déjà sur la faisabilité par la CNAMTS et sa CPAM de Nanterre de gérer notre régime spécial maladie des IEG, et en particulier sur deux points :

- La CNAMTS est-elle en mesure de gérer le régime obligatoire avec la part complémentaire de notre régime spécial ?
- Le réseau CNAMTS et sa CPAM de Nanterre sont-ils en capacité technique de prendre en charge plus de 600 000 bénéficiaires ?

Depuis cette date, notre fédération n'a cessé de dénoncer les nombreux dysfonctionnements dans la gestion de notre protection sociale avec des conséquences graves pour nos assurés sociaux.

Encore à ce jour, la situation reste dégradée sans que des solutions pérennes et fiables soient avancées.

Nous notons au passage, l'incapacité de la CPAM de Nanterre à apporter des réponses téléphoniques ou écrites à nos assurés sociaux, une redondance inexplicquée de dossiers « égarés » ou « incomplets », une absence totale de traçabilité des dossiers, etc.

Notre fédération considère que les droits de nos assurés sociaux ne sont pas respectés et que rien ne permet d'avoir l'assurance que les remboursements qui leur sont dus se feront dans des conditions fiables.

Pour notre fédération, l'organisation bicéphale de la gestion de notre régime spécial avec une sous-traitance des remboursements à la CPAM 92 est le facteur principal des dysfonctionnements.

C'est en cela que notre fédération a demandé l'arrêt de cette externalisation, la suppression de la subdélégation à la CPAM de Nanterre et la reprise des missions de gestion des remboursements au sein de la CAMIEG.

Cette dernière doit être en responsabilité totale de gestion de notre régime spécial maladie sur toutes ses composantes. Notre délégation a proposé au dernier Conseil d'Administration de la CAMIEG une délibération en ce sens.

D'autre part, la CNAMTS s'est engagée depuis 2005 à mettre en place des outils informatiques (Infogérance) permettant de gérer l'ensemble des prestations liées à notre régime spécial.

La mise en œuvre de ces outils a été à maintes reprises reportée de trimestre en trimestre malgré les promesses faites par les représentants de la CNAMTS aux gestionnaires du régime et au Conseil d'Administration de la CAMIEG.

Alors que le dernier engagement de la CNAMTS date de fin Décembre 2010, celle-ci vient d'annoncer de nouveaux reports de mise à disposition.


Ces retards successifs de mise en œuvre de ces outils après 5 ans de tentatives infructueuses ne sont pas sans incidence sur l'efficacité de gestion de notre régime spécial avec des conséquences graves pour nos assurés sociaux qui subissent de plein fouet les dysfonctionnements générés en partie par une Infogérance inefficace et par une gestion bicéphale avec la CPAM 92 incohérente.

De plus, les surcoûts engendrés par tous ces reports de mise en production de ces outils sont en partie supportés par la CAMIEG ce qui est inconcevable.

Notre fédération vous demande de bien vouloir mettre tout en œuvre pour que nos assurés sociaux soient traités sur le même pied d'égalité que l'ensemble des assurés sociaux avec des outils efficaces, adaptés à la spécificité de notre régime spécial des IEG.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général,



Max ROYER

Copies : *Direction de la Sécurité Sociale Monsieur Laurent DEBORDE 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07*

Mr le Pdt de la Cnamts 50 avenue du Professeur André Lemierre 75986 PARIS Cedex 20

Mr le Pdt de la Camieg - 51-63 rue Gaston Lauriau 93100 MONTREUIL

Mr le Directeur de la Camieg - 51-63 rue Gaston Lauriau 93100 MONTREUIL

Confédération FO – Jean Marc BILQUEZ 141 avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14

CPAM Nanterre Mme Christine MOLINIER Secrétaire du CE 48 rue Yves Karmen 92140 CLAMART

FNEM FO – M. BIGAUT Alain Vice-Président CAMIEG – 60 rue Vergniaud 75640 PARIS CEDEX 13